

Objet : *RS - Convention avec l'université Savoie Mont Blanc pour l'utilisation du service de communication électronique privé relatif à l'internet des objets*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 112-25

objet **RS - Convention avec l'université Savoie Mont Blanc pour l'utilisation du service de communication électronique privé relatif à l'internet des objets**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, expose que Grand Chambéry et l'université Savoie Mont Blanc (USMB) ont décidé de conclure une convention d'expérimentation pour s'autoriser mutuellement à utiliser leurs services de communication électronique privés relatifs à l'internet des objets afin de leur permettre d'expérimenter, à des fins qui leur sont propres, l'itinérance de réseau.

La Communauté d'agglomération et l'USMB possèdent chacune un service de communication électronique privé relatif à l'internet des objets. Celui de Grand Chambéry est utilisé par les services opérationnels afin de mettre en œuvre les cas d'usage de la ville intelligente. Celui de l'USMB est utilisé principalement pour des usages pédagogiques.

Il est proposé de conclure une convention précisant les modalités de cette mise à disposition réciproque accordée à titre gratuit.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention entre Grand Chambéry et l'université Savoie Mont Blanc,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention d'expérimentation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

112-25

Objet de l'acte :	RS - Convention avec l'université Savoie Mont Blanc pour l'utilisation du service de communication électronique privé relatif à l'internet des objets
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 6 - Emploi-formation professionnelle
Date de l'acte :	10 juillet 2025
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250710-lmc1H33948H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33948H1

Date de transmission en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 15 juillet 2025